

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 22 JUIN 2017**

Le jeudi 22 juin 2017, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 16 juin 2017, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ASSOULINE
M. BAUDRIER
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HAZAN
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PERIFAN
M. SAMAKE
M. SOREL

Mme BACHE
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
Mme FANFANT
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BARS
M. MARTIN
Mme PRIMET
M.SHI
Mme VICQ

M. BARGETON
Mme CARIME-JALIME
Mme EL AARAJE
M. GASSAMA
Mme GUHL
Mme KELLER
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme RIVIER
Mme SIMONNET
M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER

M. PASCAL

Mme RAME

POUVOIRS

M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme De MASSOL
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à Mme CALANDRA
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme VICQ
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme RIVIER
M. HMOUDANE a donné pouvoir à M. BAUDRIER
Mme STEPHAN a donné pouvoir à M. SAMAKE

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - Mme OULD OUALI

Ordre du jour

1. Délibérations.....	6
MA20.2017.101 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017.	6
MA20.2017.103 : Élection d'un adjoint à la Maire.	6
2017 DAE 144 : Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (ACLEF) (<i>Pour information des Conseillers d'arrondissement</i>). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	8
2017 DU 59 : Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un terrain 21 rue de la Justice (20 ^e) - Signature d'une promesse d'achat. Mme Hélène VICQ, Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteures. ..	11
2017 DU 139 : Cession à Paris-Habitat OPH des emprises de voirie dans le secteur d'aménagement Saint Blaise (20 ^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.....	12
2017 DAE 64 : Subventions et cotisation (1.699.500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. M. Hamidou SAMAKE, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.....	13
2017 DLH 128 : Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L. 314-1-1 du code du Tourisme - création du télé service correspondant. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.....	14
2017 DJS 216 : Signature d'un contrat de licence avec le Comité National Olympique et Sportif Français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	15
2017 DFPE 57 : Subvention (292.700 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor (20 ^e) pour sa halte-garderie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	18
2017 DFPE 64 : Subventions (620.893 euros), convention et avenants avec l'association Gan Yossef (20 ^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	18
2017 DFPE 135 : Subventions, convention et avenants n°1 (1 055 302 euros) avec l'association Gan Menahem (18 ^e) pour ses 4 établissements de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	18
2017 DAE 72 : Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016. Mme Florence de MASSOL, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.....	19
2017 DAE 209 : Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires. Mme Florence de MASSOL, M. Weiming SHI rapporteurs.....	19
2017 DDCT 83 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs. Mme Florence de MASSOL, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteures.....	19
MA20.2017.104 : Modification de la délibération n°20.2014.064 en date du 05 juin 2014 relative à la nomination des représentants du Conseil d'arrondissement devant siéger aux Conseils d'écoles. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	20
2017 DASCO 50 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) - Subvention (194 766 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	20
2017 DASCO 70 : Caisse des Écoles (20 ^{ème}) - Subvention (7 305 210 euros) pour la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	20

2017 DASCO 117 : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	20
2017 DAC 09 : Subventions (1.108.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	20
2017 DAC 40 : Subventions (31.000 euros) et avenants avec sept structures dédiées au cirque et aux arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	20
2017 DAC 157 : Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure	20
2017 DAC 318 : Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1 ^{er}). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	20
2017 DAC 322 : Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	20
2017 DAC 374 : Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées (12 ^e , 15 ^e , 20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	20
2017 DAC 793 : Subventions (4.000 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.....	20
2017 DDCT 25 : Subventions (107 500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	20
2017 DASCO 26 : Subventions (18.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20 ^e) et conventions avec les associations « Réseau Mom'artre », « Raconte-nous ton histoire » et « Veni Verdi ». M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs.....	20
2017 DDCT 92 : Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	20
2017 DASES 18 : Subventions (21.000 euros) et avenants aux conventions avec 2 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	20
2017 DJS 176 : Subvention (518.781 euros) versée par la Caisse d'allocations Familiales de Paris et convention afférente suite à la création de trois Espaces Paris Jeunes. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	20
2017 DJS 195 : Subventions (17.000 euros) et 2 conventions avec 5 associations dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » pour 2017 (20 ^e) au titre de la jeunesse. Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteures.....	20
2017 DJS 211 : Subventions (10.500 euros) à 5 associations au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteures.....	21
2017 DFPE 17 : Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	21
2017 DJS 20 : Subventions (32.850 euros) à 16 associations sportives locales (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	21
2017 DJS 70 : Subventions (132.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	21

2017 DJS 222 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14 ^e) et Louis-Lumière (20 ^e) et de la baignade dans l'espace de bassins de La Villette (19 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	21
2017 DFPE 33 : 2017 DFPE 33 Subventions (406 273 euros) et avenants n°1 à l'Association des Cités du Secours Catholique (20 ^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 41 : Subvention (143 570 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20 ^e) pour la halte-garderie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 51 Subvention (257.898 euros) et convention avec l'association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour le transfert/extension d'un jardin d'enfants au 24, rue des Plâtrières (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 69 : Subventions (4.389.065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16 ^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 176 : Crèche et logement de fonction situés 5-5 bis, rue Stendhal (20 ^e). Convention de gestion avec la RIVP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 188 : Crèche municipale située 79 rue de la Réunion (20 ^e) - indemnisation de la copropriété voisine au titre de l'occupation d'une remise dans le cadre d'une transaction. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DFPE 190 : Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnelles de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant-e-s maternel-le-s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2017 DDCT 87 : Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	21
2017 DEVE 103 : Subventions (33 500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures.	21
2017 DEVE 122 : Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour «Récupérateurs d'eau ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.	21
2017 DDCT 53 : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (31.500 euros) à 16 associations (20 ^e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.	21
2017 DDCT 60 : Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Mme Virginie DASPET rapporteure.	22
2017 DDCT 61 : Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017. Mme Virginie DASPET rapporteure.	22
2017 DDCT 62 : Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV. Mme Virginie DASPET rapporteure.	22

2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement :	22
2017 DAE 32-G : Subventions et conventions (461.500 euros) avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018.	22
2017 DAE 33-G : Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association PANORAMA Études Formations Conseils (20 ^e).	22
2017 DASCO 08-G : Collèges publics - Participations (199 438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017.....	22
2017 DASCO 18-G : Divers Collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.	22
2017 DASCO 34-G : Caisse des Écoles (20 ^{ème}) - Subvention (891 228 euros) pour la restauration scolaire.	22
2017 DASCO 46-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 285 euros), subventions pour travaux (78 884 euros) et subventions (40 400 euros).....	22
2017 DASCO 49-G : Divers Collèges publics en cité scolaire – Contribution (145 896 euros) du Département aux services de restauration pour 2017.	22
2017 DASCO 54-G : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020.	22
2017 DASES 110-G : Subventions (635.200 euros) et avenants aux conventions avec 10 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.	22
2017 DASES 126-G : Subventions (96.500 euros) à 13 associations et conventions avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.	22
2017 DASES 172-G : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Citoyennes interculturelles de Paris 20 ^e (20 ^e).	22
2017 DASES 178-G : Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20 ^e).	22
2017 DASES 215-G : Subventions (718 558 euros) relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations.	22
2017 DASES 253-G : Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Football Club Paris 20 (20 ^e).	22
2017 DASES 283-G : Subventions (35.000 euros), convention et avenant avec deux associations pour le fonctionnement de trois espaces publics numériques parisiens (EPN).	23
2017 DDCT 05-G : Subventions (123 600 euros) et avenants aux conventions de 9 associations pour le financement de 17 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de la mise en œuvre de CPO.	23
3. Vœux	23
□ V20.2017.151 : Vœu du Groupe Socialiste, Apparentés et Républicaine socialiste relatif à la parcelle du 163 rue des Pyrénées, déposé par Frédérique Calandra, Florence de Massol, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, et les élu-e-s du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés.	23
□ Vœu à la Maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif au Club Sportif Multisports 20 ^{ème} (CSM20).	24

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Mes chers collègues, quelques mots pour introduire ce Conseil d'arrondissement. Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour tenir les bureaux de vote au cours de cette longue séquence de 4 dimanches électoraux. Merci encore à vous. Si tout s'est globalement bien passé, il faudra néanmoins tirer les conséquences de l'organisation et parfois de la désorganisation de nos partis politiques respectifs en prévision des prochaines périodes électorales. C'est en effet la première fois qu'il a été aussi difficile de trouver des présidents et des assesseurs pour des élections et c'est donc inquiétant pour l'avenir. Je souhaite également ce soir remercier les services de la Mairie du 20^e qui ont beaucoup œuvré pour que les scrutins se passent dans les meilleures conditions possibles. Je remercie encore chaleureusement aussi le directeur général des services de la Mairie de la 20^e, Didier CONQUES, ses adjointes et son équipe Lionel GUILLARD, qui est le responsable du service des élections de la Mairie du 20^e pour la remarquable organisation, la livraison sans faille de toutes les urnes, tous les isolements, tous les registres électoraux et tous les matériels sans aucune défaillance durant quatre dimanches de suite. Je rappelle que l'essentiel de ce travail, je ne vous parle pas des fonctionnaires, est assuré pour ce qui est des tenues de bureau par des bénévoles qui sacrifient leur dimanche. Donc un grand merci à tous et toutes. Pour être tout à fait exhaustive, je remercie également les forces de police, les militaires de la force Sentinelle, les agents de la ville de la DPSP et les agents de sécurité privés qui ont été déployés par la ville de Paris et qui ont œuvré à assurer la sécurité de nos bureaux et à rassurer notre population et à permettre, malgré l'état d'urgence et des attaques terroristes répétées, que nos électeurs se sentent suffisamment en sécurité pour aller voter.

Avant de débiter ce conseil, je souhaitais aussi, une nouvelle fois, et croyez bien que je suis comme vous, très triste que cela devienne presque une habitude, vous proposer d'observer une minute de silence à la mémoire des morts des attentats terroristes de ces dernières semaines. Étant donné que nous avons été plusieurs à observer que souvent nous ne commémorons que les décès survenus en Europe, je souhaite, après avoir pleuré les morts de Manchester, que nous pensions bien sûr aux attentats de Londres du 3 juin. Cet attentat a fait 8 morts et près de 50 blessés, ainsi que sa réplique visant les fidèles de la mosquée de Finsbury Park. Mais je souhaite aussi que nous pensions aux morts et aux blessés de l'attentat égyptien du 26 mai dernier contre les chrétiens coptes, qui a fait 29 morts et 25 blessés, ainsi que ceux de Téhéran du 7 juin, 8 morts, 39 blessés, les attentats survenus en Irak, aux Philippines, au Cameroun, au Nigéria, en Somalie, en Israël et enfin en Afghanistan. Cette terre est celle qui a le plus souffert ces derniers mois, avec près de cinq attaques et un bilan effroyable de 174 morts et plus de 500 blessés. Donc mes chers collègues, en mémoire de toutes ces femmes, hommes, enfants, bébés morts en raison de l'obscurantisme religieux, de la barbarie islamiste, je vous prie de bien vouloir respecter avec moi une minute de silence.

Minute de silence

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors à présent, j'ouvre formellement l'ordre du jour et la séance de notre conseil.

1. Délibérations

MA20.2017.101 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

MA20.2017.103 : Élection d'un adjoint à la Maire.

Mme CALANDRA

Notre ordre du jour appelle maintenant l'élection d'un nouvel adjoint à la Maire. En effet, suite à la démission en mars dernier de M. Frédéric GUERRIEN qui a souhaité quitter notre exécutif, il me revient de vous proposer une nouvelle candidature, celle de Stéphane VON GASTROW au poste d'adjoint à la Maire, chargé des délégations suivantes : l'économie sociale et solidaire et les droits

humains. Comme vous le savez, un adjoint est élu en conseil municipal, sa délégation lui étant remise par la Maire d'arrondissement. Donc un vote va avoir lieu dans les prochaines minutes afin de compléter notre équipe municipale. Je tiens dès à présent à vous indiquer que les secrétaires de séance qui assureront le bon déroulement de ce scrutin seront, selon la coutume, le benjamin, en l'occurrence la benjamine, et la doyenne de cette assemblée présente aujourd'hui, Mme EL AARAJE est en retard, donc c'est M. Martin WEIMING SHI, donc c'est un benjamin et Mme HAZAN, si elle l'accepte. Et je vous demande, alors c'est un petit exercice sportif afin de pouvoir continuer nos travaux, je vous propose que ce soit l'urne qui vienne au-devant des élus et non pas les élus qui se lèvent pour aller à l'urne. Ce qui nous évitera d'interrompre formellement la séance et de perdre du temps. Alors des bulletins vont vous être distribués par Mme Sophie MAINTENAY, à qui le directeur général des services a délégué cette mission, et M. le DGS aussi. On va faire circuler une urne parmi vous. Ce qui est plus commode et plus rapide. Vous votez. Et ensuite nous pourrions reprendre rapidement notre séance. Donc je m'interromps quelques instants quand même, le temps qu'on distribue les bulletins. Ceux qui sont porteurs d'un pouvoir, vous prenez deux enveloppes. Vous effectuez deux votes, bien sûr. Alors M. Frédéric GUERRIEN souhaite dire un mot à l'occasion de la désignation d'un nouvel adjoint. Je lui donnerai donc la parole. Donc, je demande le silence pour nos travaux. Alors... donc, il faut suspendre la séance le temps du dépouillement.

Suspension de séance

Mme CALANDRA

Mesdames et messieurs, je vous demande un peu de silence. Je sais qu'il fait terriblement chaud. Donc, je proclame Monsieur Stéphane VON GASTROW, élu adjoint à la Maire. Sur 35 votes exprimés dont huit pouvoirs, il y a eu huit bulletins blancs ou nuls, et donc 27 suffrages en faveur de Monsieur VON GASTROW, il est donc désormais mon adjoint et je le félicite au nom de la municipalité et des habitants.

(Applaudissements)

Mme CALANDRA

Bien. Donc, je donne la parole pour dire quelques mots brefs à Monsieur GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Bonjour Madame la Maire, chers collègues, après avoir remis ma démission de l'exécutif du 20^e arrondissement, je veux remercier Stéphane VON GASTROW de reprendre la fonction d'adjoint et donc, je l'espère bientôt sur arrêté de la Maire, les délégations qui étaient les miennes depuis 2014 et l'ensemble des élus qui ont permis ce changement de joueur à mi-mandat, les délégations étaient l'économie sociale et la Métropole du grand Paris. Depuis mon élection sur la liste EELV ralliée à celle du parti socialiste, communiste, PRG au second tour en avril 2014, je me suis appliqué à exercer mes fonctions de la façon la plus consciencieuse possible dans le respect de l'intérêt général des hommes, des femmes qui le servent. Je l'ai fait toujours au service des habitants et des acteurs de la vie de notre arrondissement. Les conditions n'ont pas toujours été faciles, et les moyens sont faibles en arrondissement mais j'ai exercé au mieux pour réaliser les assises de l'alimentation, un plan circuit court solidarité alimentaire, premier marché solidaire et sans déchet de Paris, les balades solidaires, les conférences-débat avec les acteurs sur les lois ESS et gaspillage alimentaire, et je suis impressionné et félicite la qualité des interlocuteurs et des acteurs de notre territoire et donc je remercie tout spécifiquement Stéphane VON GASTROW de reprendre le relais. Je lui dis toute ma disponibilité pour assurer au mieux la transition au bénéfice des acteurs et lui souhaite bien sûr plein de réussite et puis j'aurais pour ma part plaisir à continuer à siéger au sein de ce Conseil et du groupe écologiste. Merci.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup M. GUERRIEN.

(Applaudissements)

Mme CALANDRA

Alors à présent nous allons pouvoir aborder nos délibérations dont celles sur lesquelles il y a des inscrits. Je dois d'abord, vous signaler qu'un vœu d'urgence a été déposé au terme de notre règlement intérieur par M. Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains relatif au Club Sportif Multisport 20^e et comme vous le savez, les vœux d'urgence ne peuvent être discutés en séance que si notre assemblée l'approuve par un vote inscrivant ce vœu à l'ordre du jour conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

Après consultation des membres, le vœu d'urgence est inscrit à l'ordre du jour.

2017 DAE 144 : Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (ACLEF) (Pour information des Conseillers d'arrondissement). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

Mme CALANDRA

Sur l'examen des délibérations, je souhaitais vous informer, vous donner des informations concernant la DAE 144 qui porte sur une subvention de 100 000 euros et une convention avec l'Association de coopération pour le logement des étudiants de France, l'ACLEF, et qui, en réalité, est l'un des éléments importants du projet que nous portons depuis plusieurs années pour transformer le visage d'une cité très connue du 20^e arrondissement qui porte soit le nom de cité Bonnier soit plus familièrement celui du 140 Ménilmontant. Vous savez que cette cité souffre depuis très longtemps, je parle des années 70-80 de très fortes dérégulations, d'abord, parce que dans sa conception architecturale initiale, même si elle est assez harmonieuse sur le plan architectural, elle est extrêmement dense et, avec des parcours pour rentrer, pour atteindre les halls d'immeuble très labyrinthiques, avec donc des problèmes souvent de sécurité. Elle souffre depuis de très nombreuses années, je vous dis là aussi, depuis plus de 30 ans de deals de drogue endémiques et extrêmement importants auxquels nous sommes en train de mettre fin grâce à une intervention concertée des forces de police, de la mairie du 20^e arrondissement, de la DPSP et d'un certain nombre d'acteurs, notamment les clubs de prévention et les associations qui sont sur le terrain. Je dis cela, cela fait... moi je suis maire depuis 2008 de cet arrondissement et depuis 2008 j'ai dû assister à plus de 30 opérations de police coordonnées avec intervention de la Brigade anti-stup', planque etc. sur cette cité, je ne rentrerai pas dans les détails mais ça a été parfois extrêmement violent puisqu'il y a des parents d'élèves qui déposent les enfants quotidiennement au jardin d'enfants de la cité et qui ont eu parfois des déboires assez difficiles avec les dealers de drogue. Aujourd'hui ça beaucoup mieux sur le plan de la sécurité, maintenant ce ne sont que des interventions qui viennent travailler sur les conséquences des problèmes et pas sur leurs causes. Les causes des problèmes, ce sont à la fois l'architecture, l'urbanisme, l'espace public et le peuplement de cette cité. Donc, cette cité souffre du cumul de plusieurs handicaps et notamment de trop de familles fragiles qui doivent absolument s'ouvrir à plus de mixité sociale. Donc, nous avons signé une convention avec l'ACLEF pour qu'une partie des logements qui vont être réhabilités par Paris Habitat et réorganisés soit attribuée chaque année par une convention avec l'Institut d'études politiques de Paris, également plus familièrement dénommée Sciences Po, soit attribuée à 31 étudiants qui vont être sélectionnés selon, d'abord, leur situation sociale, donc, ce seront essentiellement des étudiants boursiers éloignés de chez eux, ce seront les deux critères principaux et donc ayant besoin d'un logement mais également des étudiants étrangers et l'autre critère sera leur motivation à participer à des programmes de soutien à la cité Bonnier. Alors, les programmes en question sont de plusieurs ordres, il va y avoir du soutien scolaire, la participation aux différents projets que nous menons avec Florence de MASSOL sur les espaces verts intérieurs, avec Renaud MARTIN sur l'espace public, c'est-à-dire que nous allons rendre la rue Hélène-Jakubowicz totalement piétonne, nous allons faire en sorte qu'il n'y ait plus de parkings de voiture qui servent trop souvent de deuxième bureau aux dealers de drogue et de planque et nous allons ouvrir l'espace central de la cité, transformer totalement le bâtiment familièrement appelé par les habitants « Le Titanic », en raison de très nombreuses fuites d'eau qui le traversent depuis de très nombreuses années, je dis ça encore une fois, c'est bien antérieur à ma mandature. Ce sont des situations très anciennes parce que ce bâtiment a souffert de défaut de conception dès l'origine, donc, le bâtiment Le Titanic va être dévolu à des occupations d'activité plutôt que des occupations de logement, une occupation par le logement. Nous allons renforcer aussi avec Nathalie MAQUOI l'identité artistique de la cité, c'est-à-dire qu'il y a déjà des ateliers d'artistes mais nous allons en créer d'autres et nous allons créer des lieux de convivialité pour les artistes et au milieu de tout ça, les

étudiants de Sciences Po vont participer à tous ces projets et nous aider à opérer une forme de médiation, alors pour rentrer de mobilisation, d'animation parce que nous savons que tous ces projets ne fonctionneront que s'il y a beaucoup au départ d'investissement de notre municipalité et des associations. Donc, je redis, les critères de sélection de ces étudiants seront motivation et implication de l'étudiant dans le projet solidaire, compétence linguistique, éloignement du domicile habituel, critères sociaux, une commission de sélection se réunira à la mairie du 20^e avant le 15 juillet pour 31 étudiants qui feront donc leur rentrée dans les lieux à partir de octobre, je crois. Les projets solidaires restent en grande partie à préciser, notamment après la concertation avec les partenaires locaux et les habitants. Il y a déjà eu plusieurs réunions de concertation coanimées par la mairie du 20^e et de Paris Habitat, mais Sciences Po peut d'ores et déjà communiquer auprès des étudiants sur les trois grandes thématiques que nous avons proposées ensemble, à savoir, je l'ai dit, soutien scolaire et/ou linguistique, appui à la concertation urbaine et action en matière de développement durable. On pourra bien entendu élaborer d'autres thématiques avec les étudiants une fois qu'ils seront arrivés selon leurs appétences diverses. D'ici fin juin, Paris Habitat et la mairie du 20^e organisent une rencontre avec les acteurs du quartier, donc les associations et les habitants pour les informer du projet, nous communiquons auprès de Sciences Po une liste de partenaires associatifs travaillant dans le secteur de la cité Bonnier avec un possible élargissement au secteur Fougères qui n'est pas très loin, donc, toutes les associations, les partenaires susceptibles d'être intéressés par une collaboration avec ces étudiants sachant qu'ils donneront au projet quatre à cinq heures hebdomadaires durant leurs 26 semaines de scolarité universitaire. Paris Habitat adresse aux différents acteurs un projet de convention-cadre, c'est-à-dire la direction du logement et de l'habitat de la ville, la direction de l'activité économique, la mairie du 20^e, CoopColoc, alors CoopColoc, c'est la convention qui est animée par l'ACLEF, et la direction régionale du logement et de l'habitat, c'est-à-dire l'État et donc nous attendons de l'État un agrément avant la fin juin, pardon, donc, c'est un projet qui a été mené relativement rapidement, dans la première quinzaine de juillet, il y aura un vote par le Conseil de Paris de la subvention de la DEA à CoopColoc pour le financement des divers projets de colocation étudiante, dont celui de la cité Bonnier, la fin des travaux de remise en état par Paris Habitat des 16 logements mis à disposition va être également financée évidemment par nous. Il y aura signature de la convention-cadre et du 21 au 25 août les étudiants s'installeront dans leurs logements, je pensais que ce serait plus tard fin août-début septembre, nous organisons une demi-journée de visite du quartier avec ces étudiants, suivie d'une rencontre en mairie avec tous les partenaires locaux. Y a-t-il des questions, des interventions ? Vous êtes accablés par la chaleur. Ah oui, M. SOREL, allez-y.

M. SOREL

Oui, merci Mme la Maire. Donc j'apprends avec surprise ce projet. Je connais bien ce quartier parce que j'ai habité pas loin et que ma fille aînée a été au 99 rue Pelleport et donc il y avait des amis à elle, pas mal de copines à elle qui était au 140 et j'avoue avoir tiqué quand j'ai entendu que vous comptiez en fait remplacer quelques prolo par des étudiants de Sciences Po, alors, évidemment je caricature un peu en disant cela mais je comprends bien la volonté de régler les tensions, les problèmes qui existent dans cette cité, mais je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de régler ces problèmes. Ce que j'aimerais savoir, c'est les gens finalement qui ne vont pas être logés dans ces appartements, alors que c'est des appartements vides ou est-ce que c'est des appartements qui étaient occupés ? Et les gens qui ne vont pas être relogés, les familles peut-être qui ne vont pas être relogées, elles vont aller où ? Est-ce qu'elles iront je ne sais pas à deux heures de Paris ? Ça c'est une vraie question que je pose. J'avais notamment accompagné, ça c'est pour l'anecdote mais qui est révélatrice peut-être de la politique de la Ville de Paris, j'avais accompagné des parents d'une copine à ma fille qui cherchaient un appartement plus grand au 140 et systématiquement ce qu'on leur répondait, c'est que la Ville de Paris voulait bien leur donner un logement mais c'était à la Courneuve, par exemple. En tout cas, c'était de l'autre côté du périph, et je me demande si ce n'est pas une politique systématique de la ville. Je pense que le 20^e n'est pas en train de devenir en ghetto de pauvres et qu'on parle plus de gentrification pour notre arrondissement qu'autre chose. Je connais bien le quartier, donc vous n'allez pas me la raconter mais je pense qu'on peut tranquillement, peut-être avec les habitants, travailler à un projet qui ne demande pas que soient remplacés des prolos par des étudiants de Sciences Po, et par ailleurs ce serait très bien qu'il y ait plus de logements pour les étudiants dans cette ville mais pas au détriment des habitants les plus... quand on dit les plus fragiles, c'est les plus pauvres, parce que pour certains, on va dire ils ont la peau solide parce qu'ils ont pris des coups, ils ont réussi à tenir, et parfois, être prolo, être précaire dans cette ville, ça demande d'être solide, et pas d'être fragile justement.

Mme CALANDRA

Alors, M. SOREL, je connais également très bien ce quartier puisque j'habite juste à côté de la cité Bonnier, à trois rues, donc, juste un léger détail pour qu'on sorte quand même un tout petit peu des considérations du café du commerce. D'abord, je vous rappelle que les lois du logement social font obligation aux bailleurs sociaux et aux municipalités de reloger. Donc même si nous ne le voulions pas nous y serions obligés par la loi mais comme nous le voulons, ça tombe bien, on va le faire. Donc, bien sûr, aucune personne et obtenant un échange, ce qu'on appelle une mutation d'un logement social n'est à la rue, aucune. C'est interdit par la loi. La deuxième chose, donc, si vous le savez bien, pourquoi vous vous inquiétez ? Ils vont être logés. La deuxième chose, ces personnes sont volontaires, c'est sur la base du volontariat. Tous les locataires sortants de la cité Bonnier, on va être très clair, nous supplient depuis des années d'en sortir. Ils nous le demandent. Alors, moi, vous voyez moi j'ai un principe simple. Je ne fais pas le bonheur des gens à leur place, je ne décide pas à leur place de leur vie, ce sont eux qui nous demandent au contraire avec insistance depuis des années à pouvoir déménager alors souvent parce que leur famille a grandi ou leurs enfants ont grandi, et ils ont besoin parce que ce sont de petits appartements dans la cité Bonnier, ils ont besoin d'appartements plus grands, donc, c'est l'occasion de leur en donner, et souvent aussi parce qu'ils n'en peuvent plus de ce qu'ils ont vécu à la cité Bonnier durant des années. Donc, si vous connaissez bien ce quartier, croyez bien qu'on ne les a pas obligés à partir. C'est bien l'inverse. Bon, on a même dû limiter le nombre de départs plutôt. Alors soyons très clairs, ce sont des demandes d'échange, on ne les envoie pas à la Courneuve parce qu'ils n'accepteraient pas puisque c'est sur la base du volontariat, ce sont eux qui acceptent les mutations qu'on leur propose et donc ils sont relogés dans Paris la plupart du temps, sauf s'ils demandent à aller ailleurs mais la plupart du temps, ça se trouve dans Paris. Et encore une fois comme nous l'avons fait à Python-Duvernois pour les deux barres qui sont près du périphérique, enfin en tout cas déjà une, les gens ont été relogés. On a pris le temps qu'il fallait, les familles les unes après les autres et aucune personne n'a été maltraitée. Ils ont eu le choix entre plusieurs appartements et c'est comme cela que ça se fait. Donc, il n'y a aucune volonté de terrasser les prolos par rapport à... alors je rappelle aussi que les étudiants boursiers sont très souvent, si je puis me permettre, des enfants de prolos. Donc, j'ai un peu de mal à comprendre vos distinguos, la logique, parce qu'il est bien aussi que des enfants de classe défavorisée puissent accéder aux grandes écoles. Donc, nous favorisons ce processus d'élévation sociale par notre politique. Ensuite, je rappelle que le 20^e arrondissement continue de livrer du logement social ou d'en conventionner, donc il y a des gens qui peuvent se loger dans le 20^e arrondissement beaucoup plus facilement que dans d'autres à moindre coût et notre politique n'est absolument pas d'exporter ces gens vers la banlieue puisque d'ailleurs si vous connaissez les chiffres, la Ville de Paris a cessé de construire du patrimoine en banlieue depuis belle lurette. Ces années-là c'était avant les années 2000, c'est-à-dire avant l'arrivée de M. DELANOË et de son équipe. On construisait du logement en banlieue dans les années 70-80-90-2000, et ça s'est arrêté en 2001. Autrement dit, des chiffres objectifs disent l'inverse de ce que vous dites. En revanche, nous avons une certitude, toutes les études qui sont menées et notamment ce qu'on appelle les maîtrises d'œuvre urbaine et sociale, les MOUS, et il y en a une actuellement qui est menée sur la cité Bonnier, indiquent que quand on concentre des familles fragiles au même endroit, on a toutes les garanties d'avoir des difficultés pour ces familles. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas que les familles en difficulté soient pas logées, ça veut dire qu'il ne faut pas que dans une cage d'escalier, il n'y ait que des familles au minima sociaux, or c'est trop souvent le cas dans un certain nombre de quartiers du 20^e. Donc, ce que nous essayons de faire, c'est de mettre en œuvre notre politique de mixité sociale. Alors, par ailleurs, je ne vais pas vous consulter sur cette délibération, c'est une information que je vous fais, je n'y étais pas obligée parce qu'elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour par la Ville de Paris mais je tenais justement à ce que vous ne découvriez pas les faits une fois que c'était chose faite, mais que vous en soyez informés avant. Je rappelle que vous pouvez participer aux réunions de consultation qui sont organisées régulièrement, de concertation et de consultation des habitants qui sont organisées régulièrement dans la cité puisque j'en ai présidé plusieurs ainsi que Mme de MASSOL.

2017 DU 59 : Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un terrain 21 rue de la Justice (20^e) - Signature d'une promesse d'achat. Mme Hélène VICQ, Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteuses.

M. NONY

Oui, Mme la Maire, nous avons quelques interrogations concernant le devenir de cette parcelle puisque, si j'ai bien compris, il s'agit de la même parcelle où est situé le bureau de poste Mortier qui récemment avait fait l'objet de très fortes inquiétudes concernant sa fermeture potentielle, et donc, à la lecture de la délibération on n'a pas très bien saisi qu'est-ce que ça implique concernant le devenir de ce bureau de poste dont la fermeture il y a encore quelques semaines était présentée comme imminente, et qui finalement, semble-t-il, avait bénéficié d'un sursis. Également nous avons une autre interrogation puisqu'il est évoqué dans la délibération la partie végétalisée du site, alors nous avons bien lu, bon, qu'il était question de préserver et de développer cette végétalisation mais à la lecture, bon, ça ne paraît pas forcément si clair, est-ce que vous pourriez nous expliquer plus précisément ce qu'il en est ?

Mme CALANDRA

Alors, en l'absence de Mme DUCHAUCHOI qui n'a pu être parmi nous ce soir, c'est Mme VICQ, qui est en charge de l'urbanisme, qui va vous répondre.

Mme VICQ

Merci Mme la Maire, bonsoir. Je ne vais pas épiloguer sur la poste parce que la poste est en fait dans un immeuble à côté de la parcelle en question, donc, je ne suis pas précisément le sujet de la poste au quotidien, donc, je ne sais pas où on en est des discussions mais en tout cas, n'ayez crainte sur le fait que la parcelle à construire pour l'implantation de la crèche ne se fait pas au détriment du bureau de poste qui effectivement est juste à côté mais dans l'immeuble, qui donne sur le boulevard Mortier. Concernant la crèche, la délibération évoque bien le fait qu'elle viendra en remplacement de l'équipement petite enfance qui est situé rue Noisy-le-Sec, qui est un équipement vétuste, qui est un équipement qui est au bord du périphérique et qui fait vivre un peu une vie difficile aux petits enfants qui sont accueillis pour des contraintes évidentes de bruit mais aussi de pollution atmosphérique. Donc, c'est très positif aujourd'hui de pouvoir reconstruire un équipement à cet endroit-là qui, en plus, va pouvoir accueillir plus d'enfants puisqu'on a 29 berceaux supplémentaires par rapport à la crèche de Noisy-le-Sec. Sur l'EVP que vous évoquez, de toute façon, là aussi je vous rassure, c'est une disposition obligatoire du PLU, donc, effectivement il y a un EVP sur la parcelle qui dépasse l'emprise future du bâtiment qui sera construit mais il sera en totalité reconstitué, c'est une disposition obligatoire du PLU, qui sera donc évidemment pris en compte dans le permis de construire. J'en profite aussi pour informer mes collègues sur une démarche assez intéressante qu'on est en train de mener sur cet immeuble puisqu'on travaille avec l'architecte de l'opération, BOCABEILLE, avec l'association d'architectes Bellastock et puis les services de la ville pour traiter la façade du bâtiment avec des matériaux recyclés et donc, il y a un partenariat en cours avec la RIVP pour réutiliser des équipements qui seront déposés dans le cadre d'une réhabilitation de la RIVP pour traiter cette façade future. Donc, aujourd'hui on est plutôt satisfait de pouvoir avancer sur le dossier de cette crèche Justice.

M. MARTIN

Non, je voulais juste me réjouir de cette délibération et notamment de l'aspect qui était un projet de longue haleine dans le 20^e arrondissement de pouvoir déplacer cet établissement de petite enfance de la rue Noisy-le-Sec. Remarquez aussi que l'exposé des motifs est un peu j'allais dire gentil parce qu'il ne parle que de l'exposition sonore et que, évidemment il y a aussi les questions de pollution de l'air qui se posent pour cet établissement et donc c'est un projet de longue haleine. On peut se réjouir de voir qu'il se concrétise enfin, que de pouvoir déplacer cet équipement de petite enfance qui n'est... des opérations qui ne sont jamais simples mais pour lesquelles il faut de la volonté, de la ténacité et un peu de patience, parce que c'est évidemment des opérations de temps long mais que, quand elles se concrétisent, il faut savoir saluer et je salue le travail de nos prédécesseurs sur cette question.

Mme CALANDRA

Alors moi je voulais remercier très chaleureusement mes élus et notamment Hélène VICQ et Karine DUCHAUCHOI qui ne mérogent pas leur temps de travail, je dis ça parce que je lis parfois sur Twitter, je reçois des mails qui se demandent ce que peuvent bien fabriquer les élus qui ne viennent pas eux-mêmes resserrer les boulons des 40 bornes de pompier qui ont été détruites hier dans la nanoseconde, alors les élus en question, et notamment Karine DUCHAUCHOI ont mené depuis le début de cette mandature des dizaines et des dizaines de réunions sur la construction de places de crèche dans le contexte parisien qu'on connaît, c'est-à-dire avec un prix au mètre carré très élevé, des difficultés multiples pour trouver, pour faire rentrer les projets architecturaux dans le respect des enfants et des personnels, dans des parcelles extrêmement contraintes, en menant des réunions de concertation systématique avec le voisinage etc. Et je rappelle que c'est à ce prix que depuis 2008 nous avons résorbé, nous avons une liste d'attentes, je le rappelle en 2008 de plus de 4 500 noms de parents qui cherchaient des places en crèche et aujourd'hui je pense que nous ne sommes même pas au millier, et encore on arrive à résoudre ça avec notre réseau d'assistantes maternelles en ligne avec la ville. Donc, nous avons beaucoup moins de pression sur la question des enfants en crèche et nous continuons à livrer et nous sommes l'arrondissement qui va livrer dans les deux mandatures, mais notamment dans celle-ci, le plus de places en crèche de tout Paris, donc, je suis heureuse de voir ces projets aboutir parce que, encore une fois, ce sont des heures et des heures et des heures de travail acharné avec les services de la ville. Ce n'est que du rattrapage pour un arrondissement qui a été scandaleusement maltraité et sous-équipé encore une fois jusque dans les années 2000 par nos prédécesseurs et après j'aborderai la question des mètres carrés sportifs après les mètres carrés petite enfance.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 DU 139 : Cession à Paris-Habitat OPH des emprises de voirie dans le secteur d'aménagement Saint Blaise (20^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. MARTIN

Oui, je voulais simplement saluer cette délibération parce que évidemment chacun connaît le quartier Saint-Blaise et l'ensemble des opérations de renouvellement urbain qui s'y font. Nous avons là à l'occasion aussi d'un plan de réhabilitation thermique de ces immeubles une cession de parcelle à Paris Habitat, parcelle d'espace public, c'est pourquoi je me permets d'intervenir, qui va permettre à la fois la végétalisation et surtout la distance entre les rez-de-chaussée et les passants. Cette partie de Saint-Blaise souffre effectivement de questions d'espace public récurrentes que nous connaissons bien, que nous traitons comme nous le pouvons mais parfois de façon efficace comme le montrait la pose de pots de fleurs de taille suffisamment importante pour réduire au moins les circulations et empêcher que nos pauvres potelets soient sans cesse totalement dégradés. Je veux dire aussi que bien évidemment la réhabilitation de la place et du square de la Salamandre ne s'arrêtera pas à cette cession de parcelle puisqu'il y a un projet sur le square lui-même qui va venir et qui a pour ambition d'ouvrir ce square et de faire de cette place une place jardin de façon à ce que nous puissions réhabiliter ce tissu urbain extrêmement difficile.

Mme CALANDRA

Alors je vous remercie. Je rappelle effectivement qu'il y a un projet extrêmement ambitieux sur le square de la Salamandre qui consiste à la fois à mettre fin aux problématiques du vivre ensemble comme on dit pour dire les choses clairement, des rodéos de quads et de scooters, récurrents qui rendent la vie des habitants infernale et notamment des personnes qui vivent en rez-de-chaussée. Nous allons donc procéder à des échanges de logement de quelques personnes en rez-de-chaussée sur la base aussi du volontariat pour les transformer en locaux commerciaux ou locaux d'artisanat afin d'avoir des locaux ouverts en journée sur cette place et nous allons faire sortir le jardin de ces grilles et occuper l'espace public de telle façon qu'il devienne véritablement piétonnier, c'est-à-dire que les accélérations des différents véhicules soient rendues impossibles. Je remercie aussi Florence de MASSOL qui est en lien, avec Renaud MARTIN et les habitants et avec Hélène VICQ et avec Virginie DASPET pour la politique de la ville ont mené de très nombreuses réunions et ont permis que, face à la destruction systématique de nos potelets, on a procédé de façon plus massive en mettant d'énormes pots de fleurs de façon à ce que les voitures ni les scooters ni les scies à métaux, ne

puissent en venir à bout. Je signale d'ailleurs aux élus qui se poseraient la question que le 20^e arrondissement et les autres arrondissements de Paris sont à cours de potelets pour le moment parce qu'il y a un tel volume de dégradation que les entreprises chargées de les fabriquer n'arrivent plus à suivre le rythme. Donc, évidemment notre brigade de lutte contre les incivilités, la police etc. verbalisent, interviennent régulièrement mais malheureusement pour le moment on a encore du mal à faire entrer ça dans les mœurs. Cela dit ça va beaucoup mieux pour y être allée très récemment au square de la Salamandre. Ça s'est quand même bien apaisé. Les habitants nous le disent et il y a encore des progrès en vue, c'est une coproduction avec Paris Habitat. Donc, je vous consulte sur cette délibération. Mme VICQ, vous voulez compléter ou... ?

Mme VICQ

J'irais de toute façon dans le même sens, on est effectivement très satisfaits de voir ce projet se concrétiser parce que la réhabilitation de l'immeuble de Paris Habitat est une superbe réhabilitation qui va permettre de végétaliser grandement et on voit avec ces très fortes chaleurs combien le sujet de la lutte contre les îlots de chaleur par le biais de la végétalisation est vraiment essentiel et la phase d'après, ça va être effectivement de continuer à se battre pour que ce square de la Salamandre puisse être restructuré avec le plus d'ambition possible pour éviter ces mésusages qu'on évoque, et puis surtout pour offrir un jardin agréable dans le quartier qui en manque.

Mme CALANDRA

Et je rappelle, à la demande de Mme de MASSOL, qu'il y a également un projet de jardin d'agriculture urbaine sur le toit avec l'association « *Veni Verdi* » que nous ne présentons plus et encore une fois tout ça n'est ni de l'agrément ni de l'embellissement ni de la décoration mais véritablement un enjeu de santé publique, d'abord d'absorption de la pollution du carbone, un enjeu de rafraîchissement, d'isolation thermique des bâtiments et aussi, si j'ose dire, de paix sociale comme on le voit ces derniers jours.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 DAE 64 : Subventions et cotisation (1.699.500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. M. Hamidou SAMAKE, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

M. LE BORGNE

Merci Mme la Maire, juste pour souligner le fort intérêt que présente cette subvention dans le cadre de deux projets qui me tiennent à cœur dans le 20^e à savoir Coopaname et Coopératif, qui sont des sociétés coopératives, des coopératives d'activité et d'emploi qui présentent des modèles très intéressants, d'alternatives à la fois au salariat tel que nous connaissons actuellement et à l'entrepreneuriat qui confine parfois à l'uberisation ou à la pure solitude, en offrant à la fois effectivement l'occasion pour les jeunes entrepreneurs ou moins jeunes de développer leur activité, d'être salarié par la structure et bénéficier de tout système de collection sociale associé, dans le cadre de différentes phases de développement et nous nous réjouissons notamment pour que Coopaname qui souhaite poursuivre cette activité notamment à l'égard de public titulaire du RSA et qu'ils continuent à développer cette activité sur le 20^e arrondissement.

M. SAMAKE

Merci Mme la Maire. Je voudrais à la suite de ce qu'a dit mon collègue M. Le BORGNE, dire en plus qu'il s'agit là donc d'une délibération qui consiste à donner, à aider les organismes d'accompagnement et de financement de porteurs de projet, alors je voudrais insister là-dessus parce qu'il s'agit en l'occurrence d'acteurs très importants par rapport à l'emploi dans l'arrondissement. Il s'agit d'acteurs qui aident à la mise en place de la politique de l'emploi dans l'arrondissement, notamment au niveau du comité emploi et aussi au niveau de la semaine de l'emploi. Alors je tiens à préciser que Coopaname ont été des acteurs très importants, donc je voudrais par cette occasion saluer leur travail et aussi les encourager en les soutenant de façon active à travers une subvention. Merci beaucoup.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2017 DLH 128 : Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L. 314-1-1 du code du Tourisme - création du télé service correspondant.
M. Hamidou SAMAKE rapporteur.**

Mme GUHL

Bonjour Mme la Maire, chers collègues, oui, donc, cette délibération propose l'obligation d'enregistrement d'une déclaration préalable pour toute location de courte durée. Vous l'aurez compris, il s'agit là de permettre la régulation d'un système qui s'impose de plus en plus dans notre ville et dans toutes les villes du monde qui est le système Airbnb de location de courte durée. Moi je voulais juste en dire un mot puisqu'en fait là nous avons le premier pas d'une régulation qui se met en place en France. Aujourd'hui toutes les villes du monde sont heurtées par ce nouveau système économique qui, sous-couvert d'économie collaborative, permet effectivement de la location, permet une forme de répartition des richesses ou en tout cas permet aux habitants d'avoir un revenu complémentaire en louant une partie de leur habitation mais attention, permet aussi une spéculation immobilière plus importante et vient heurter également les politiques de logement. Donc, là nous avons un premier pas de régulation. Je voulais juste attirer votre attention pour vous dire que toutes les grandes villes aujourd'hui du monde vont beaucoup plus loin dans la régulation de l'activité d'Airbnb je vais citer par exemple Amsterdam. Je fais partie moi d'un réseau qui s'appelle « Sharing city », « partager la ville », et donc nous travaillons sur ce type de régulation. Amsterdam a limité à 60 jours aujourd'hui les locations Airbnb possible à l'année, quand Berlin a interdit ces locations, quand New York a interdit toute location de moins de 30 jours d'affilée. Bref tout ça pour vous dire que toutes les grandes villes du monde aujourd'hui se retrouvent heurtées par ces politiques, par ces nouveaux modèles économiques et que nous aussi à Paris nous le sommes, pour exemple, l'île de la cité aujourd'hui a plus de 60 % mis en location sur ce type de site de location de courte durée. Donc, je voulais juste vous dire qu'au nom à la fois des Écologistes, nous depuis le début nous travaillons sur la régulation de ce type de système et nous sommes heureux aujourd'hui que la Mairie de Paris ait pris en main ce décret qui permet, qui n'oblige pas mais qui permet cette régulation pour la mettre en place au plus tôt et que nous espérons que nous allons pouvoir réduire encore la durée de location permise pour Paris.

M. NONY

Oui, en effet, à Paris, comme dans beaucoup de grandes villes touristiques, le dispositif Airbnb qui, à la base, ce n'était pas du tout la vocation, a été complètement détournée de son esprit et a abouti à des logiques spéculatives qui, dans... comme l'a rappelé Mme GUHL, dans certains quartiers ont un effet absolument dramatique pour la population et effectivement beaucoup de grandes villes, on pourrait citer aussi Barcelone, me semble-t-il, sont quand même allées assez loin dans la voie de la régulation. Alors peut-être qu'elles ont juridiquement des marges de manœuvre aussi importantes quoi qu'il en soit, bon, on peut voir là un premier pas dans la bonne direction mais qui demande à être prolongé, qui demande aussi à ce que les moyens nécessaires notamment humains soient mis, donc, nous espérons vraiment qu'il y aura d'autres pas dans la même direction pour réguler et contrôler les abus liés à Airbnb parce qu'on sait qu'il y a quand même des propriétaires qui en profitent pour avoir une véritable activité hôtelière d'assez grande ampleur et sans évidemment avoir les contraintes qui sont liées à une activité hôtelière classique et ça fait vraiment flamber aussi les prix en plus dans des endroits où déjà de toute façon à la base il est très difficile de se loger et ça c'est vraiment très problématique si on n'y met pas le holà rapidement.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Effectivement comme toutes les activités économiques émergentes, celle-ci demande la mise en place de régulation depuis le début de l'année, donc, 300 000 € de contravention ont été actés par le Tribunal de grande instance de Paris.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 DJS 216 : Signature d'un contrat de licence avec le Comité National Olympique et Sportif Français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey (20^e). M. Epara Epara rapporteur.

Mme CALANDRA

Alors, ensuite nous avons des inscrits sur... alors M. EPARA EPARA est inscrit sur la DJS 216 qui porte sur la signature d'un contrat de licence avec le comité national olympique et sportif français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George-Vallerey. M. EPARA EPARA.

(Applaudissements et brouhaha)

M. EPARA EPARA

Eh bien...

(Applaudissements et brouhaha)

Mme CALANDRA

Bon, alors je vous demande d'arrêter ça tout de suite. Vous arrêtez ça immédiatement, quoi !

(Applaudissements et brouhaha)

Mme CALANDRA

Bien, alors étant donné la manifestation parfaitement illégale du public, j'interromps la séance et je demande l'évacuation de la salle.

Suspension de séance

Mme CALANDRA

Je vais vous donner quelques éléments d'explication sur ce qui vient de se passer mais pas trop longtemps non plus car il ne convient pas d'accorder plus d'importance que nécessaire, non pas à l'incident car il est grave mais à ces personnes. Alors d'abord, sachez que je fais un distinguo tout à fait important entre le club de badminton qui est du 20^e arrondissement et qui manifeste son mécontentement pour un changement d'attribution d'un équipement sportif. On pourra en reparler dans le cadre de la politique de résidentialisation et le club des frères Fekkak qui s'est comporté de façon inadmissible. Déjà, au premier chef M. EPARA EPARA et moi-même irons demain matin au commissariat déposer plainte pour insultes, menaces diverses, injures racistes, etc. Étant donné qu'entre autres choses proférées, il y a eu « Retourne au Cameroun » et « Assassin » et j'en passe et des meilleures en ce qui me concerne et en ce qui concerne nos équipes. Alors je tiens à rappeler la chose suivante : le club Fekkak ou plus exactement l' AIS13, qui comme son nom l'indique, est un club du 13^e arrondissement. L' AIS13 est un club qui bénéficie depuis de très longues années d'une immense mansuétude des fonctionnaires de la direction de la jeunesse et des sports de la ville de Paris, plus exactement dans un arrondissement qui est le nôtre où il y a moins de 500m² d'équipements sportifs pour 10 000 habitants tandis que la moyenne parisienne est de 800m² pour 10 000 habitants. Autrement dit, nous souffrons d'une très grave pénurie d'équipements sportifs sachant que pour 200 000 habitants, nous avons 40 000 jeunes de moins de 25 ans. Bien sûr, les équipements sportifs ne doivent pas être dédiés uniquement aux jeunes. Mais c'est quand même une donnée assez importante et je vous épargne dans ces périodes de canicule ou dans les périodes scolaires, comme vous le savez parfaitement car vous connaissez bien parfaitement votre arrondissement pour y vivre, la plupart de nos habitants n'ont pas de résidence secondaire. Donc les enfants passent toutes leurs semaines, y compris les week-ends, tous les soirs dans le 20^e. Vous savez également que notre arrondissement souffre d'une suroccupation de fait des logements. Nous avons énormément de densité, etc. Nous avons donc des gros problèmes de vivre ensemble et de conflits. Par exemple, au square de la Salamandre où les enfants ne commettent d'autre crime que de jouer au foot, ce n'est pas un crime, sauf que, comme il n'y a pas d'espace fait pour jouer au foot, ça fait des conflits avec les habitants permanents. Et aujourd'hui, la question est : « Où peut-on faire

jouer les enfants au foot au square de la Salamandre ? » En l'occurrence, nous avons des clubs émergents et des clubs confirmés dans le 20^e arrondissement de judo, de karaté. Donc des clubs d'arts martiaux, de taekwondo, de kendo, etc. qui ont un rôle social éminent puisqu'ils contribuent à faire émerger des jeunes aux catégories d'ailleurs nationale, régionale, nationale, voire au niveau international. Et je le dis très clairement, ces clubs font un travail social extrêmement important parce que le judo, c'est un des sports les moins chers à pratiquer, qui demande le moins d'équipement et c'est un des sports les plus populaires dans notre arrondissement. Donc nous avons besoin de créneaux dans les dojos. Or, nous manquons cruellement de dojo. C'est pour ça d'ailleurs que nous allons en construire un aux Amandiers. C'est pour ça aussi que nous allons utiliser d'autres salles pour les entraînements de dojo ou de musculation. En l'occurrence, nous avons découvert avec Epency à l'occasion de la clause de revoyure des attributions de créneaux pour la fin de la mandature que le club AIS13, alors je rappelle que la DJS ne nous a pas fourni, enfin a refusé, on va dire les choses, de nous fournir le tableau des attributions de créneaux durant de très longues années. Donc nous ne détenons ces tableaux que depuis très peu de temps. Je crois un an à peu près. Avant, nous ne les avions pas parce que la DJS considérait que les élus locaux n'avaient pas à se mêler aux attributions de créneaux. Quand nous avons découvert l'entièreté des créneaux du 20^e, nous nous sommes rendu compte que, malgré la pénurie d'équipement, de nombreux clubs extérieurs au 20^e disposaient de créneau. Il n'y a pas que AIS13 et en l'occurrence les deux créneaux sur huit que nous leur avons repris sont un créneau de musculation pour des moniteurs de karaté qui pratiquement tous viennent, non seulement ne viennent pas du 20^e, mais même pas de Paris pour un grand nombre. Ils viennent de province. Et ils viennent une fois par semaine spécialement pour cet entraînement-là, etc. Et il y a un autre créneau, là, je crois que c'est de la pratique, c'est ça, de karaté, le lundi, qui est assuré par l' AIS13 sauf que nous, nous avons de très nombreux clubs qui n'ont pas suffisamment de créneaux pour les membres du 20^e. Donc notre choix a été fait. Nous avons pris une décision avec Epency, décision que j'ai totalement validée, qui était sur les huit créneaux de l' AIS13 d'en prendre deux pour les restituer à des clubs du 20^e. En foi de quoi, alors même que nous n'avions pas encore signifié officiellement la décision, l' AIS13 bénéficiant, soyons clair, d'amitié au sein de la DJS, a été informé par des fonctionnaires, des agents de la ville, nous a inondés de mails d'insultes, de reproches expliquant que... alors en vrac, je cite le niveau d'abstention lors de dernières élections était dû à ce type de décision, expliquant que nous allions faire mourir leur club, expliquant que nous étions des fossoyeurs du sport, expliquant que nous étions des fossoyeurs de la démocratie, etc. J'en passe et des meilleures, insultant copieusement Epency EPARA EPARA. Ensuite, lors du dernier conseil, ils sont venus très nombreux avec des enfants qu'ils s'instrumentalisent à loisir essayant de créer un incident. Nous avons réussi à les faire sortir en échange de l'attribution. Alors contrairement à ce qu'a dit l'un des responsables qui est faux, nous leur avons donné un rendez-vous, je crois que c'est la semaine prochaine, sauf que ces messieurs prétendent nous dicter notre agenda, c'est-à-dire quand nous devons les recevoir, nous dicter nos décisions, c'est-à-dire, en gros tout ce qu'ils veulent, c'est que nous revenions en arrière sur notre décision. Et toute autre forme de décision sera pour eux illégitime, antidémocratique, etc. Alors je vous le dis clairement parce que malheureusement cette façon de procéder est de plus en plus fréquente. Je le dis clairement et je le dis à l'attention des élus de la majorité comme des élus de l'opposition : faites attention aux manipulations. Récemment, il y a eu un article dans le *Parisien* sur des locataires de Python-Duvernois qui avaient constitué un groupe de protestation. Or, l'un des locataires, celui qui a organisé le groupe, est un locataire qui ne paie pas ses loyers en l'occurrence. Je ne citerai pas parce que moi je respecte... C'est un locataire qui refuse de payer ses loyers, enfin, de payer ses dettes mais qui exige de la RIVP un échange de logement pour un logement plus grand, plus cher. Mais il faut qu'on lui baisse le loyer. Il utilise tout simplement le fait de former un groupe de locataires pour nous faire céder à un chantage. Et ces méthodes-là sont de plus en plus fréquentes. Donc maintenant, les habitants savent qu'en appelant un journaliste, il y en a toujours un qui tendra une oreille complaisante à ce genre de bêtise. Et c'est ainsi qu'ils procèdent. Vous avez des parents d'élèves désormais qui exigent, si leur enfant ne mange pas à la cantine pour telles ou telles raisons un jour parce qu'il doit aller voir le médecin sur l'heure de table, exigent de ne pas payer l'heure de cantine même s'ils n'ont pas prévenu la caisse des écoles. Et il y a des parents qui ont commencé à entamer des pétitions en me menaçant d'alerter les médias. Tout est à l'avenant. Le niveau de démagogie, de menace, d'insulte contre les élus a atteint des niveaux jamais atteints. Le cas, nous y viendrons avec le vœu de M. PERIFAN, du club de badminton est différent. Là, ce sont effectivement des joueurs pour la plupart, pas tous, mais des joueurs du 20^e arrondissement. Et c'est un autre sujet. Mais je vous le dis, le 20^e arrondissement est sous équipé. Je vous rappelle par les temps qui courent que nous n'avons que deux piscines, dont une que nous partageons avec trois autres arrondissements. Quand des arrondissements comme le 16^e en ont entre 5, 6 publiques, sans parler de tous les clubs privés et sans parler du fait que les gens ont des

résidences secondaires, à un moment donné, moi je ne dénie pas aux gens d'avoir le droit d'avoir une résidence secondaire, mais qu'on prenne en compte la réalité sociale de notre arrondissement. Il est scandaleux, la dame qui s'est exprimée, là, qui prétendait parler, elle l'a dit elle-même : elle est du 7^e arrondissement. Et elle exige les créneaux du 20^e arrondissement pour sa pratique sportive. Excusez-moi, c'est extrêmement choquant ! Je suis en conflit total avec, je le dis, certains fonctionnaires de la DJS, qui prétendent disposer en permanence des équipements sportifs du 20^e pour, soyons clairs, faire plaisir à leurs copains. Parce que le club Fekkek entraîne de très nombreux fonctionnaires de la ville de Paris, notamment de la DPSP. Et nous avons reçu des pressions par le biais d'agents de la ville qui sont venus nous parler. C'est scandaleux ! Moi la seule chose qui me guide parce que si je répondais à ces pressions, bien sûr, j'aurai la paix avec le club Fekkek. Mais, enfin, vous imaginez les gamins du 20^e qui veulent des créneaux de judo. C'est quand même notre priorité surtout dans la période. Donc je le dis, moi je suis très fière qu'avec Epency nous ayons permis l'émergence de très nombreux petits clubs de quartiers qui n'avaient aucune chance de pouvoir, par exemple, accéder au *street workout*, de pouvoir accéder à des équipements sportifs parce que jamais la DJS ne les avait soutenus, c'est notre fierté. Et nous allons continuer cette politique. Je suis navrée de dire que, de même un petit peu que dans Airbnb, enfin, là, vous avez des gens qui utilisent des équipements qui ont été financés par la puissance publique pour gagner leur vie. Et là, vous avez des moniteurs, des professeurs de karaté, qui utilisent nos équipements pour gagner leur vie. Je peux le comprendre. Mais qu'ils souffrent quand même que nous ayons une politique sportive dans le 20^e arrondissement. Et donc c'est notre décision qui est prioritaire sur la leur. Nous avons été élus par la population, pas eux que je le sache. Donc ni les menaces, ni les démonstrations de karaté sur le parvis avec des enfants qui ont été amenés en voiture de tout Paris, sauf du 20^e, parce que, je suis navrée mais ce n'était pas les gosses du 20^e qui étaient là. Je les connais pour la plupart, surtout ceux du quartier. Je n'ai pas reconnu les parents qui étaient là non plus. Et pour cause, ils n'étaient pas du 20^e. D'ailleurs, je tiens à votre disposition, la longue liste des mails que nous avons reçus avec Epency et les trois quarts des gens d'ailleurs très benoîtement mettent leur adresse. Alors il y en a d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble, de toute la France. Il y en a de banlieue, il y en a du 7^e, du 16^e, du 8^e. Il n'y a quasiment pas du 20. Je suis navrée ! Donc je privilégie les enfants, les parents et les sportifs du 20^e arrondissement. Si je n'avais pas de pénurie de créneau, je pourrais éventuellement faire autrement. Mais ce n'est pas le cas. Tant que nous n'aurons pas fait émerger tous les équipements sportifs qui conviennent, on est en train d'en programmer un certain nombre, dont la piscine du boulevard Davout mais il y en aura d'autres : le dojo des Amandiers. Il y aura d'autres équipements. Tant qu'on ne sera pas au niveau requis, nous travaillerons de la sorte. Et l' AIS13, je n'en doute pas, survivra très, très bien à cette décision. C'était le moment d'explication. Alors j'ai donc demandé l'évacuation de la salle parce que, je le rappelle, en démocratie les élus ne débattent pas sous la pression de la foule. Maintenant nous allons pouvoir poursuivre notre ordre du jour. Nous en sommes à la signature d'un contrat de licence avec le comité national olympique et sportif français, M. EPARA EPARA a la parole.

M. EPARA EPARA

Merci Mme la Maire. Chers collègues, je ne rajouterai pas autre chose à ce que la Maire vient de dire. Juste vous remercier tous pour votre soutien par rapport à ce qui vient de se passer et par rapport à toutes les insultes que je viens de subir. Je m'apprêtais en fait à vous annoncer une très bonne nouvelle, celle du fait que le 20^e arrondissement a été mis à l'honneur une fois de plus puisqu'un équipement de proximité du 20^e arrondissement, en l'occurrence la piscine Vallerey a été choisie pour l'apposition des anneaux olympiques en cette période d'olympisme et surtout en attendant la réponse de la ville du CIO par rapport à Paris que nous soutenons tous. Il y aura donc apposition des anneaux olympiques sur la façade de la piscine Vallerey. Cette apposition se fera avant le 23 juillet. Une information vous sera donnée. Et nous vous attendons tous à cette inauguration. Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Mme CALANDRA

Alors à présent, peut-être qu'on va grouper les DFPE 57, 64 et 135 qui portent sur des subventions donc à la fondation Casip-Cojasor, à l'association Gan Yossef et à l'association Gan Menahem.

2017 DFPE 57 : Subvention (292.700 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor (20^e) pour sa halte-garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 64 : Subventions (620.893 euros), convention et avenants avec l'association Gan Yossef (20^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 135 : Subventions, convention et avenants n°1 (1 055 302 euros) avec l'association Gan Menahem (18^e) pour ses 4 établissements de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. NONY

Oui, tout à fait, effectivement chaque année ces délibérations sont présentées. Et chaque année nous avons l'occasion de réaffirmer que nous ne sommes pas favorables au financement public de crèches confessionnelles. Si bien évidemment nous souhaitons le développement de l'offre publique d'accueil pour la petite enfance, nous privilégions une offre de service public et qu'en tout état de cause, nous ne soutenons pas les subventions publiques aux crèches confessionnelles. Donc nous voterons contre.

Mme CALANDRA

Bien, alors je ne vais pas faire in extenso la réponse que je fais chaque année à cette question. Vous savez que je suis un ardent défenseur de la laïcité. Néanmoins, je rappelle qu'en France il y a la place pour un secteur privé et parfois pas toujours confessionnel à la fois dans l'éducation, dans l'instruction et dans la petite enfance parce que ça correspond aussi à des demandes de parents et qu'on ne peut pas tout cadrer par le public. Et je rappelle que nous veillons très strictement avec Karine DUCHAUCHOI et mon équipe au respect des conventions, des chartes et des obligations qui sont faites à ces équipements de petite enfance. J'en ai même visité moi-même récemment pour vérifier que les préconisations faites les années précédentes étaient bien respectées. Et j'ai pu constater que tel était le cas. Je ne dis pas que c'est ainsi que je souhaiterais que mon enfant soit élevé. Je vous l'accorde. Et je le dis aussi que parfois le curseur est allé trop loin. Je dis ça dans des précédentes mandatures quand nous n'étions pas en charge, c'est-à-dire avant 2001. Mais je rappelle que nous sommes le seul arrondissement de Paris à avoir déconventionné des établissements de petite enfance quand ils ne respectaient pas les obligations qui leur étaient faites dans les conventions signées avec la ville de Paris. Donc je respecte votre position. Je la comprends très bien. Maintenant je demande en responsabilité aux élus de ce conseil de voter pour ces délibérations car les places de petite enfance qui sont accordées dans ces établissements pour l'instant ne sont pas remplaçables par la puissance publique. Je vous consulte donc sur ces trois délibérations.

Après consultation des membres, les trois délibérations sont adoptées.

2017 DAE 72 : Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016. Mme Florence de MASSOL, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

2017 DAE 209 : Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires. Mme Florence de MASSOL, M. Weiming SHI rapporteurs.

2017 DDCT 83 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs. Mme Florence de MASSOL, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteuses.

Mme CALANDRA

Alors à présent, nous étudions la DAE. Alors attendez, excusez-moi, je dois me remettre. Nous sommes page 21. Alors la DAE 72 portant sur une subvention de 697 200 € et convention avec 22 organismes dans le cadre du projet alimentation, gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016. Donc Mme de MASSOL et M. LE BORGNE sont rapporteurs. Oui, je voulais signaler que le projet alimentation du gaspillage au partage a été retenu par les Parisiens lors du vote du budget participatif 2016 avec un budget de 1,5 million d'euros. En 2016, 19 associations avaient été soutenues par la ville afin de leur permettre de s'équiper en matériels de collecte et de stockage d'invendus alimentaires. Pour cette année, au-delà de la logistique, il est question d'ouverture de lieux de transformation des invendus alimentaires et d'innovation dans la lutte contre ce gaspillage. Il y a là des subventions et conventions avec 22 organismes dans le cadre de ce projet. Le principe est de collecter les invendus le jour du marché, de les trier, et de les redistribuer aussitôt en fin de marché. Il y a ce qu'on appelle la moisson solidaire. Donc il s'agit de lutter contre le gaspillage alimentaire évidemment, de réduire le volume de déchets des marchés. Alors ça, c'est un enjeu très important pour la Ville et de protéger l'environnement. En chiffres, donc ils seront présents sur quatre marchés parisiens dont le marché place de la Réunion. Cela permettra en moyenne à une cinquantaine de personnes d'en profiter. Et le bilan, ce sont 55 tonnes redistribués en 2 ans d'existence, soit 500 kilos de fruit et légumes par marché avec environ 10 bénévoles. Donc ça, c'est un projet qui nous tient à cœur dans le 20^e arrondissement. Nous en avons parlé en début de mandature. Je suis donc assez heureuse d'annoncer que cela va voir le jour. D'ailleurs, à la rentrée, je vous ferai une communication sur les évolutions aussi de la caisse des écoles et du mode de financement. Mais on fera ça pour la rentrée de septembre avec tous les points d'information sur la rentrée scolaire et vous verrez que les caisses des écoles participent de l'effort général sur ces sujets.

Mme de MASSOL

Et pour compléter, une des associations bénéficiaires aussi de cette délibération est les Restos du Cœur, puisque qu'ils ont quatre centres de distribution à Paris, dont un est dans le 20^e.

Mme CALANDRA

Y a-t-il des demandes d'interventions ? J'imagine que vous êtes tous favorables à ce type d'intervention.

Après consultation des membres, les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Mme CALANDRA

Alors, à présent, mesdames et messieurs, je vais vous consulter globalement sur les délibérations qui n'ont pas porté à discussion.

MA20.2017.104 : Modification de la délibération n°20.2014.064 en date du 05 juin 2014 relative à la nomination des représentants du Conseil d'arrondissement devant siéger aux Conseils d'écoles. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DASCO 50 : Caisse des écoles (20^{ème}) - Subvention (194 766 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DASCO 70 : Caisse des Écoles (20^{ème}) - Subvention (7 305 210 euros) pour la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DASCO 117 : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2017 DAC 09 : Subventions (1.108.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 40 : Subventions (31.000 euros) et avenants avec sept structures dédiées au cirque et aux arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 157 : Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 318 : Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er}). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 322 : Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 374 : Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées (12^e, 15^e, 20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 793 : Subventions (4.000 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville (18^e, 19^e et 20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DDCT 25 : Subventions (107 500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2017 DASCO 26 : Subventions (18.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20^e) et conventions avec les associations « Réseau Mom'artre », « Raconte-nous ton histoire » et « Veni Verdi ». M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2017 DDCT 92 : Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASES 18 : Subventions (21.000 euros) et avenants aux conventions avec 2 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 176 : Subvention (518.781 euros) versée par la Caisse d'allocations Familiales de Paris et convention afférente suite à la création de trois Espaces Paris Jeunes. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2017 DJS 195 : Subventions (17.000 euros) et 2 conventions avec 5 associations dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » pour 2017 (20^e) au titre de la jeunesse. Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DJS 211 : Subventions (10.500 euros) à 5 associations au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (20^e). Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DFPE 17 : Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2017 DJS 20 : Subventions (32.850 euros) à 16 associations sportives locales (20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.

2017 DJS 70 : Subventions (132.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.

2017 DJS 222 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Elisabeth (14^e) et Louis-Lumière (20^e) et de la baignade dans l'espace de bassins de La Villette (19^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.

2017 DFPE 33 : 2017 DFPE 33 Subventions (406 273 euros) et avenants n°1 à l'Association des Cités du Secours Catholique (20^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 41 : Subvention (143 570 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20^e) pour la halte-garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 51 Subvention (257.898 euros) et convention avec l'association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour le transfert/extension d'un jardin d'enfants au 24, rue des Plâtrières (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 69 : Subventions (4.389.065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 176 : Crèche et logement de fonction situés 5-5 bis, rue Stendhal (20^e). Convention de gestion avec la RIVP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 188 : Crèche municipale située 79 rue de la Réunion (20^e) - indemnisation de la copropriété voisine au titre de l'occupation d'une remise dans le cadre d'une transaction. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 190 : Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnelles de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant-e-s maternel-le-s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DDCT 87 : Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DEVE 103 : Subventions (33 500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2017 DEVE 122 : Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « Récupérateurs d'eau ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2017 DDCT 53 : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (31.500 euros) à 16 associations (20^e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 60 : Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 61 : Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 62 : Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV. Mme Virginie DASPET rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement :

2017 DAE 32-G : Subventions et conventions (461.500 euros) avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018.

2017 DAE 33-G : Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association PANORAMA Études Formations Conseils (20^e).

2017 DASCO 08-G : Collèges publics - Participations (199 438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017.

2017 DASCO 18-G : Divers Collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2017 DASCO 34-G : Caisse des Écoles (20^{ème}) - Subvention (891 228 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 46-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 285 euros), subventions pour travaux (78 884 euros) et subventions (40 400 euros).

2017 DASCO 49-G : Divers Collèges publics en cité scolaire – Contribution (145 896 euros) du Département aux services de restauration pour 2017.

2017 DASCO 54-G : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020.

2017 DASES 110-G : Subventions (635.200 euros) et avenants aux conventions avec 10 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2017 DASES 126-G : Subventions (96.500 euros) à 13 associations et conventions avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

2017 DASES 172-G : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Citoyennes interculturelles de Paris 20^e (20^e).

2017 DASES 178-G : Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20^e).

2017 DASES 215-G : Subventions (718 558 euros) relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations.

2017 DASES 253-G : Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Football Club Paris 20 (20^e).

2017 DASES 283-G : Subventions (35.000 euros), convention et avenant avec deux associations pour le fonctionnement de trois espaces publics numériques parisiens (EPN).

2017 DDCT 05-G : Subventions (123 600 euros) et avenants aux conventions de 9 associations pour le financement de 17 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de la mise en œuvre de CPO.

3. Vœux

- **V20.2017.151 : Vœu du Groupe Socialiste, Apparentés et Républicain socialiste relatif à la parcelle du 163 rue des Pyrénées, déposé par Frédérique Calandra, Florence de Massol, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, et les élu-e-s du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés.**

Mme CALANDRA

À présent, nous allons examiner les vœux. Alors pour ce conseil d'arrondissement, nous avons donc un vœu déposé dans les temps et un vœu d'urgence. Alors je vous propose de commencer naturellement par le vœu qui a été déposé sur le 163, Rue des Pyrénées par Florence de MASSOL, Frédéric HOCQUARD, Mohamad GASSAMA, moi-même et le groupe socialiste républicain et apparentés. Et je vais donner la parole à Florence de MASSOL, si elle en est d'accord. Elle connaît malheureusement par cœur le sujet.

Mme de MASSOL

Alors Mme la Maire, mes chers collègues, le 163, rue des Pyrénées est une parcelle qui a été achetée par la ville en 2009 pour y permettre d'y agrandir le square Karcher. Cet espace supplémentaire en lien avec le square Karcher, permettra d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Le square Karcher étant construit sur la colline du Père-Lachaise, il est trop en pente pour pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite. Et cet espace supplémentaire permettra aussi d'installer une aire de jeu pour les enfants. Cette réserve qui nous a permis d'acquérir cette parcelle était inscrite au PLU pour création d'espace vert. Cette création de jardin a été prévue dans le PIM, celui de notre mandature 2014-2020, mais il était également prévu au PIM de la mandature précédente. Je pense que vous vous souvenez tous que ces bâtiments ont été pendant un temps squattés et que ces occupations se sont terminées de façon absolument tragique puisqu'une personne est morte dans un incendie. La protection de la ville de Paris qui est inscrite au PLU, protection qui devrait permettre de mettre à l'abri des parcelles ayant un intérêt patrimonial ou un intérêt architectural ou un intérêt historique s'applique de façon tout à fait étonnante à ce bâtiment puisque de l'aveu même de la commission du vieux Paris, il n'a d'intérêt ni architectural, ni patrimonial, ni historique. De plus, un arbitrage a été rendu par la Maire de Paris puisque les différents services de la ville ont cherché à utiliser le bâtiment qui reste sur cette parcelle. Or, toutes les sollicitations auprès de la DLH, auprès des bailleurs sociaux ont montré qu'il était impossible d'y construire des bailleurs sociaux. Le bâtiment était dans un tel mauvais état que le prix du m² dépassait toutes les possibilités financières de la ville. Déjà, plus de 120 000 € ont été dépensés en étude et en confortation de ce bâtiment dont on ne sait pas quoi faire. De plus, tous les habitants du quartier attendent depuis de nombreuses années que le square Karcher puisse enfin accueillir une aire de jeu pour les enfants et soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Et c'est pour ça que le conseil du 20^e arrondissement émet ce vœu. Il demande que la ville de Paris engage dans les plus brefs délais les démolitions nécessaires à la réalisation du projet de jardin. Il demande que les crédits inscrits au PIM de cette mandature pour cette opération soient maintenus. Et il demande enfin que la direction des espaces verts et de l'environnement poursuive et approfondisse les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation du projet d'extension du square Karcher. Donc mes chers collègues, je vous demande évidemment d'adopter ce vœu.

M. BAUDRIER

Je voudrais dire notre entier soutien à ce vœu, plus que justifié et tout l'argumentaire. Et je pense que ça serait important pour que ce projet tant attendu de longue date pour lequel des générations d'élus et d'habitants se sont battues, puisse se concrétiser avec un vote unanime de notre conseil

d'arrondissement, voire un portage unanime de tous les groupes au conseil de Paris. Ça donnera encore plus de force à ce dossier qui n'a que trop duré.

M. VON GASTROW

Oui, Mme la Maire, moi aussi en tant qu'écologiste et au nom de mon groupe, je m'associe à tout ce qui a été dit. Dans la précédente mandature, j'ai été délégué chargé du patrimoine. Pour autant, il est vrai que c'est très important dans notre arrondissement de pouvoir développer les espaces verts. On le sent bien dans les périodes de canicule à quel point il est important de lutter contre cette densité qui est aussi une des causes de l'aggravation de ce problème dans une zone aussi urbanisée que la région parisienne. Effectivement, c'est vraiment terrible que cette affaire dure depuis si longtemps. Et je comprends que la population montre de l'impatience parce qu'effectivement, il y a des moments où on peut avoir du mal à comprendre que le temps de la ville et le temps de l'administration soient des temps si différents. Donc, je souscris et je vote ce vœu avec mon groupe en espérant que ça puisse permettre de débloquent la situation.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, écoutez, si vous en êtes d'accord, moi je propose qu'on en fasse un vœu de l'exécutif. Je veux vous annoncer la couleur tout de suite. Nous sommes en échange sur cette parcelle avec l'Hôtel de ville depuis des années. À la décharge de l'Hôtel de ville, étant donné qu'un de nos habitants a eu l'excellente et merveilleuse idée de façon totalement individuelle d'aller directement déposer une pastille de protection de la ville de Paris à la DU. C'est un habitant du conseil de quartier Réunion, ex-conseil de quartier Réunion, on ne va pas le dénoncer. Nous sommes dans un problème juridique, c'est qu'à partir du moment où il y a une pastille PVP, normalement, il est impossible de démolir le bâtiment. Or, les désordres structurels sur ce bâtiment sont tels qu'il est impossible de le maintenir en l'état parce qu'il est dangereux. Et nous souhaitons absolument créer un jardin dans un endroit hyper dense et pouvoir agrandir Karcher et l'améliorer, etc. Ce que je vous propose, c'est qu'on prenne le temps d'en faire un vœu l'exécutif de l'écrire ensemble et qu'éventuellement on le dépose plutôt au conseil de septembre, si vous en êtes d'accord. Puisque moi ce que je crains, c'est que le conseil-là va être premièrement totalement expédié, vu l'état d'épuisement en général, mais surtout je voudrais d'abord revoir l'exécutif pour discuter avec eux. Ils m'ont demandé un petit délai. Mais ils ont juré, je te signale Jacques que c'est ton équipe, ils m'ont juré qu'ils n'allaient pas nous abandonner, notamment Olivier RENAD, le directeur de cabinet de Jean-Louis MISSIKA. Donc je souhaiterais vraiment qu'on aboutisse à une solution parce que moi mon problème, ce n'est pas seulement de battre et de faire adopter des vœux. C'est que vraiment ça débouche. Et là, ça fait des années. Je rappelle qu'on avait déjà, je crois, adopté un vœu, il y a deux ans sur ce même sujet. Donc ce que je voudrais, c'est que ça débouche physiquement. Donc si vous en êtes d'accord, je propose qu'on fasse un vœu de l'exécutif, qu'on le dépose en septembre et que d'ici là, on fasse les réunions qui vont bien avec l'Hôtel de ville pour avoir une assurance de débouchés concrets à la rentrée.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

À présent, nous allons examiner le vœu déposé par M. PERIFAN et le groupe LR, relatif au club multisports 20^e.

- **Vœu à la Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif au Club Sportif Multisports 20^{ème} (CSM20).**

M. PERIFAN

Merci Mme la Maire. Chers collègues, bonsoir. J'ai eu une conversation avec mon collègue EPARA EPARA en début de conseil et avant que le conseil commence. L'idée pour moi de ce vœu était d'attirer l'attention, et je crois que mon collègue est au courant de ce dossier. Ces gens sont de gens de bonne volonté, qu'ils sont prêts à faire des efforts aussi. Ils savent bien qu'ils ne peuvent pas conserver l'ensemble de leurs créneaux. Ce que je vous propose en fait, c'est peut-être que je

reporte... que je retire ce vœu pour l'instant suite aux engagements en fait que j'ai cru comprendre, d'essayer de trouver une solution à ce sujet parce que c'est une belle association qui se défend. C'est les gens du 20^e et je pense qu'on pourrait peut-être trouver une solution.

Mme CALANDRA

Je vous remercie de cette attitude responsable. Pour dire les choses clairement, je fais tout à fait, EPARA aussi, le distinguo avec le club dirigé par les frères Fekkak. Le club multisport est un club tout à fait sérieux, essentiellement qui pratique le badminton. En l'occurrence le sujet, c'est la pratique du badminton que nous apprécions, qui encadre essentiellement des gens du 20^e. Le problème, c'est que nous essayons de travailler à une résidentialisation de nos clubs sur des équipements. Pourquoi ? Parce que quand on les résidentialise, ça leur fait moins de difficulté. Ils ont moins à trimbaler le matériel, ils prennent moins de temps dans l'organisation des salles, dans les installations, etc. Et ils peuvent s'adonner beaucoup plus facilement et intensément au sport. Il y a un débat entre ce club et un autre club sur, parce qu'on a deux équipements : il y a le gymnase de la rue des haies et il y a le gymnase qui est flambant neuf de la rue Paul-Meurice, de la porte des lilas. Le gymnase Meurice est flambant neuf. Il a une salle qui convient parfaitement au badminton à quelques détails près. Il faut repeindre, il faut refaire la couleur parce qu'il est blanc. Il paraît qu'on ne peut pas jouer avec des volants de couleur ou plus exactement, seuls les volants blancs sont acceptés en compétition. On peut repeindre les murs de la salle et leur installer des rideaux pour faire un peu moins de clarté quand il y a trop de soleil. Nous sommes engagés à cela. Et pour les tribunes, pour les compétitions, les sept séances par an ou de compétition, on leur retrouvera des équipements avec des tribunes. On peut tout à fait trouver un compromis. Ça fait longtemps d'ailleurs, je crois qu'on leur a indiqué. Alors ils vivent comme une injustice le fait qu'ils aient à se déplacer dans l'équipement Paul-Meurice et pas l'autre club. Mais l'autre club est beaucoup plus gros. Il a beaucoup plus de licenciés et il sort en niveau national 3, c'est ça, depuis quelque temps. Donc on est bien obligé de trouver des critères pour faire des choix. Alors Merci M. PERIFAN. On va continuer à les voir, à travailler avec eux. Mais on a la plus grande sympathie pour ce club. On n'a pas du tout l'intention de leur poser de problème. Au contraire, si on souhaite les résidentialiser sur Paul-Meurice, c'est parce qu'on souhaite les renforcer et qu'ils aient plus de créneaux dans le même équipement, qu'ils n'aient pas à bouger tout le temps et qu'ils se, pas « professionnalisent » mais qu'ils se fidélisent et surtout, qu'ils puissent peut-être atteindre des niveaux de compétition plus intéressants pour eux. Mais le problème, c'est que nous sommes obligés de faire avec les équipements dont nous disposons. Et on n'en a pas autant qu'on voudrait. Donc nous reprendrons le débat sur ce sujet dès qu'on aura plus d'éléments. Quand on les aura rencontrés à nouveau puisqu'on les a déjà vus.

Je crois que nous avons épuisé, me semble-t-il, notre ordre du jour. Et donc je souhaitais vous rappeler l'agenda.

D'abord, les cérémonies mémorielles du 20^e avec le 16 juillet à partir de 10h30 dans la cour de la Métairie pour la commémoration de la rafle du Vél d'hiv. Et le 25 août à 12h30 en Mairie du 20^e pour la libération de Paris. Vous êtes tous, bien entendu, cordialement invités.

Sur le plan de la culture maintenant, fin juin, je vous rappelle que nous avons comme chaque année désormais du 22 au 25 juin le festival Et 20 l'été avec 10 compagnies, 24 spectacles, une très belle programmation. Je vous encourage vivement à venir, et à y envoyer des gens. C'est de la culture gratuite populaire de qualité exigeante. C'est dans l'espace public. Les gens n'ont qu'à regarder. On ne leur demande d'aucun effort, si ce n'est de venir et d'ouvrir les yeux.

Autre chose, je vous rappelle qu'il y aura également une réunion publique sur le réaménagement du Boulevard de Belleville en Mairie du 20^e avec le Maire du 11^e, mardi 27 juin à 19h.

Et pour finir, je vous rappelle que Louis Lumière Plage rouvre ses portes le mercredi 5 juillet avec toujours plus d'animations et d'activités ludiques et sportives. Là aussi, je vous rappelle que ce sont des activités gratuites mises à disposition des familles les plus défavorisées du 20^e arrondissement. Et je remercie la ville de Paris qui a augmenté ses efforts pour financer et pour nous permettre de mieux accueillir et je donne la parole à M. EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

C'était juste pour dire que dans les remerciements, il faudrait remercier aussi la préfecture de région.

Mme CALANDRA

La préfecture de Région, l'État nous a donné des moyens supplémentaires également pour pouvoir...

M. EPARA EPARA

...Grâce à l'intervention du ministre KANNER avant qu'il ne parte.

Mme CALANDRA

Grâce au Ministre KANNER, absolument, que je tiens à remercier. Et pour finir, comme vous l'avez bien mérité, il y a un petit pot en salle du conseil qui vous est offert, préparé par Cuisine Mode d'Emploi. Si vous voulez boire un coup et manger un petit peu, vous êtes les bienvenus. Bonne soirée à tous.